

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 86-0620/PRE relatif aux nominations dans l'Ordre national du 27-juin.

n° 86-0620/PRE

Ministère  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
18 mai 1986

Numéro JO  
n° 9 du 15/06/1986

Date du numéro  
15 juin 1986

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 en date du 27 juin 1977

**VU** le décret n°86-013/PRE en date du 6 mars 1986 portant création de l'Ordre national du 27-Juin.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Pour permettre la première application des dispositions des articles 11 et 12 des statuts de l'Ordre national du 27-Juin, le président de la République nommera huit commandeurs (8).

#### Article 2

L'article 17 des mêmes statuts n'est pas opposable à ces nominations.

#### Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal officiel de la République de Djibouti.

*Le président de la République*  
**HASSAN GOULED APTIDON**